

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Programme de réadaptation spécialisée en déficience du langage

CLIENTÈLES	DIAGNOSTICS	RAPPORTS ET CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR L'ADMISSIBILITÉ
Jeunesse (0-17 ans)	◆ Trouble développemental de langage	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rapport d'orthophonie datant de moins de deux ans, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Résultats des tests administrés; • Sphères de langage affectées; • Sévérité de l'atteinte fonctionnelle; • Conclusion diagnostique. ◆ Rapport audiologique confirmant l'audition périphérique normale
	◆ Trouble du développement des sons de la parole associé à des difficultés praxiques (enchaînements automatiques de gestes dans un but) ou phonologiques	
	◆ Trouble de traitement auditif ou hypothèse de trouble de traitement auditif ¹	
	◆ Trouble de la parole associé à certains syndromes (confirmation d'admissibilité du gestionnaire en déficience du langage requise)	
Jeunes adultes (18-25 ans) ²	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Trouble développemental de langage ◆ Trouble du développement des sons de la parole associé à des difficultés praxiques ou phonologiques 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rapport d'orthophonie OU ◆ Admission antérieure dans un programme spécialisé de déficience langage
Clientèle pouvant être desservie par d'autres programmes	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Troubles de langage associés à une condition biomédicale identifiée (ex. : trouble du spectre de l'autisme, déficience intellectuelle, condition génétique ou neurodégénérative, perte sensorimotrice, traumatisme cranio-cérébral) ◆ Troubles de développement des sons de la parole associés à des difficultés neuromusculaires (dysarthrie), articulatoires et à des déficits structuraux oro-faciaux (relatifs à la bouche et au visage) ◆ Troubles de la fluence (manière de parler difficile, manque d'aisance) ◆ Troubles de la voix chez l'adulte 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Se référer au guichet d'accès DI-TSA-DP du CISSS des Laurentides

¹ Ce trouble requiert un rapport audiologique de l'audition centrale (rapport d'orthophonie non essentiel).

² Le programme permet à cette clientèle d'améliorer sa participation sociale dans les habitudes de vie **autres que les apprentissages académiques.**